



Ville de Théza

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°12/2026
Objet : DECISIONS DU MAIRE SUR LA BASE DE SES DELEGATIONS

Membres : 18
Présents : 17
Procuration : 1
Voix délibérative : 18

Date de la convocation : 05.03.2026

Date d'affichage : 13.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le Lundi 9 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; François MOUTTE ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophie SALA ; Cécile GRIVOIS-DONAT ; Thierry SOLDA ; Michèle VALDENAIRE ; Philippe GARCIA

Absents ayant donné procuration : Marie-Odile BEAUVOIS (donne procuration à Nicolas MOREL)

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises sur la base de ses délégations.

022026	Elagage et abattage Rue de l'Église – BL66 ELAGAGE
032026	Installation bancs cours des écoles – TAC
042026	Montage buts multisport – TAC
052026	Renouvellement contrat de télésuivi salle polyvalente – TECSOL
062026	Mission CSPS Lotissement Prat del Cavall – MIQUEL COORDINATION
072026	Raccordement Marcel Pagnol – ENEDIS
082026	Élagage platanes Rue des platanes – SEBE
092026	Assurance statutaire du personnel - CNP
102026	Climatisation centre médical – LUMYCOM
112026	Recherche fuite climatisation Mairie – LUMYCOM
122026	Climatisation salle des Albères – LUMYCOM
132026	Travaux d'abattage et démontage bois cimetière – SEBE
142026	Réfection Rue Église mur de soutènement – EIFFAGE
152026	Concession perpétuelle – BLONDEL Claudine
162026	Pose d'un mat et lanterne Rue de l'Église – AGECE
172026	Pose d'un poteau en bois et projecteur Stade – AGECE
182026	Réfection voirie Molsilles – EIFFAGE

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Prend acte des décisions de Monsieur le Maire sur la base de ses délégations

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original

Au registre sont les signatures